

La Ville de Philadelphie

Troisième en importance industrielle et commerciale parmi les grands centres de l'Union.

(Ecrit pour l'Abbeille par M. John Barnett, Directeur de l'Union Panaméricaine, Washington, D. C.)

Qu'il soit en chemin de fer ou à bord d'un navire, le voyageur qui s'apprête de visiter Philadelphie, aperçoit dans le lointain les contours d'une station en bronze de 11 mètres de hauteur, surmontant le nouvel pont de la ville dont l'arche est formée par deux énormes piliers.

En 1861 Charles II d'Angleterre accorda à William Penn un certain nombre de terres pour en faire un village, ou y bâtir une ville.

Au point de vue historique, Philadelphie offre un intérêt tout particulier. C'est dans cette ville qu'on a établi la première banque en 1781, la première usine motrice, le premier pont national qui a formé la constitution des Etats-Unis.

Tous ceux qui visitent la ville désirent voir de près la fameuse cloche de la liberté qui se trouve à l'angle de la rue de la Liberté.

Comme centre industriel, Philadelphie est maintenant après New York et Chicago. Sa production totale des objets manufacturés à Philadelphie, s'éleva à \$19,288,078, en 1900.

Philadelphie sur le Delaware a un port fluvial, il s'étend sur une longueur de 12 kilomètres. Des vapeurs de monde entier viennent y prendre leur fret et y débarquer leur cargaison.

La ville a une place importante dans l'impérialisme. Le "Mercury" américain y fut fondé en 1776 et le "Gazette" de Philadelphie en 1786.

Aujourd'hui, la ville est gouvernée par un maire élu pour 4 ans, et secondé du conseil municipal. Il nomme les directeurs des différentes branches administratives.

Et l'Université de Pennsylvanie dont le personnel enseignant est si nombreux offre à des milliers d'étudiants, les plus grandes facilités pour l'instruction supérieure.

TEMPERATURE

Shermètre de E. L. Claudel, Opticien, Successeur de E. L. Claudel, 918 rue du Canal, Nouvelle-Orléans, La.

Mercredi 16 Juin 1915.

Table with 2 columns: Fahrenheit, Centigrade. Rows for 7 heures du matin, Midi, 4 p. m., 6 p. m.

F. LAUDUMIEY, S. ADER, Président et Gérant. Vice-président: EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.



Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs. 1108-1112 RUE NORD REMPARS. PHONE NERDLOCK 408

Epuisée?

Sans doute vous êtes, si vous souffrez d'un de ces maux auxquels toutes les femmes sont sujettes. Mal de tête, mal aux reins, des douleurs aux épaules, nervosité, faiblesse, sensation de fatigue, sont quelques uns des symptômes, et il faut vous en débarrasser si vous voulez avoir votre vie normale.

PRENEZ LE VIN DE Cardui LE TONIQUE POUR FEMMES

Mme Sylvia Woods, de Clifton, Ky., dit: Avant que je n'eusse le Cardui j'étais si faible à certains moments que je ne pouvais marcher, et la douleur que j'avais dans le dos et dans la tête me tuait à moitié.

MESURES ALLEMANDES EN ALSACE.

Bâle. — Des mandats d'arrêt ont été lancés contre 180 soldats alsaciens de la 59e brigade d'infanterie allemande qui sont passés en France. Tous leurs biens ont été confisqués.

INJECTION BROU. Soulage immédiat et sans inconvénient. Catarrhe de la Vessie. Chez tous les pharmaciens.

CHEMINS DE FER.

NEW YORK ROUTE

Le Train de New York

Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M.

DIRECTEMENT A la 52me rue et la 7me Avenue. Un lit de Broadway.

Excellent Service de Wagon Restaurant. "A la Carte" Bureau des Billets.

211 RUE ST. CHARLES. Dépôt: Station Terminale, rue du Canal.

PHONX MAIN 288.

Une vraie Villégiature Préparée

PAR LES FRISCO LINES

AGENT DES BILLETS 227 rue St-Charles

Informez-vous près de lui avant de partir pour l'Océan, au sujet du nouveau service de Californie et des prix.

Excursions (Trains de Plaisir)

Tous les Dimanches et Mercredis A LA PAROISSE DE SAINT TAMMANY

Le climat le plus salubre des Etats-Unis.

Trains de plaisir à Bogalusa "LA VILLE MAGIQUE DU SUD."

Wagon-salons pour les excursions de Dimanches et Convivialité. Départ de la gare Terminale à 7:30 p. m. Arrivées de retour à 1:30 p. m.

Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets ou directement chez M. SUD.

Wagon-salons pour les excursions de Dimanches et Convivialité. Départ de la gare Terminale à 7:30 p. m.

Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets ou directement chez M. SUD.

Wagon-salons pour les excursions de Dimanches et Convivialité. Départ de la gare Terminale à 7:30 p. m.

Pour de plus amples détails, informez-vous auprès de l'agence des billets ou directement chez M. SUD.

Wagon-salons pour les excursions de Dimanches et Convivialité. Départ de la gare Terminale à 7:30 p. m.

PETITES ANNONCES

PERSONNEL. M. H. J. de la Verge a transféré son étude d'Avocat au 114 rue de la Canne, 323 rue Charles, Téléphone, Main 3487.

DEMANDES. ORLEANS AUTO-SHOOT. — Pour 812 \$ paiement qui vous met en mesure de conduire et de réparer les voitures automobiles. Nous vous procurons un permis, le chauffeur, et vous vous occupez de l'emploi. 326 rue N. O. 22 sept-15.

UN jeune architecte, un spécialiste particulier en ajout aux ornements en plâtre. S'adresser 323 Charles, au 3e étage, 9 mars-15.

Bas Elastique, Ceintures Abdominales, Membres Artificiels, Chaises Roulantes Invalides, Ceintures Herniaires, etc. et SCHROEDER 1314 RUE CANAL. En faisant vos commandes mentionnez l'Abbeille. S. V. P. 21jan-15an jeu dim

VAPEURS. LIGNE FRANÇAISE Compagnie Générale Transatlantique SERVICE POSTAL. Départs de NEW YORK pour BORDEAUX

ROCHAMBEAU... 19 Juin, 3 p. m. NIAGARA... 20 Juin, 3 p. m. ESPAGNE... 21 Juin, 3 p. m. Pour tous renseignements s'adresser Aux bureaux de la Compagnie, F. J. ORFILA, AGENT GENERAL, 802 rue Commaux, Nouvelle-Orléans.

VENTES AUX ENCHERES. PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente du contenu et des installations d'un bar, 2 salves, enregistré, une licence pour bar de la ville pour 1915.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

CHAMPAGNE

LOUIS ROEDERER REIMS



(Sous l'Étoile Comme Garantie) PAUL GELPI & FILS AGENTS

27 Rue Decatur Nouvelle-Orléans. En faisant vos commandes mentionnez l'Abbeille, S. V. P.

VENTES AUX ENCHERES. PAR LE CONSTABLE ANNONCE JUDICIAIRE. Mme Johanna Nelson, veuve de John S. Anderson, vs. Dudley A. Sanders.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de Cite pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchères publiques, dans mon entrepôt, Nos. 27-29 rue St. Louis, entre les rues Bayou et Bourbon, le mardi 22 Juin 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir: